

E.H.P.A.D DES ANDAINES



2 02.33.38.10.14 **3** 02.33.38.01.15

2 02.33.37.93.66 **3** 02.33.37.99.84

BULLETIN D'INFORMATION N° 06 - COVID-19 Lundi 26 Octobre 2020

Attention : les informations sont régulièrement mises à jour

VISITE DES FAMILLES AUX RESIDENTS

A compter de ce jour Lundi 26 Octobre 2020

Au regard de la situation épidémiologique actuelle, des recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé, de l'A.R.S Normandie, du non-respect des consignes en vigueur par certains visiteurs et après consultation de la cellule de crise, il a été décidé de mettre en place à compter de ce jour les dispositions suivantes (en complément de certaines mesures déjà en vigueur) afin de concilier au mieux les impératifs de sécurité sanitaire et de vie sociale :

1. <u>Visites des familles et proches</u> : limitées à 2 visites de 2 personnes maximum par visite et par jour. Temps maximum des visites = 20 minutes. Contrôle à l'entrée de l'établissement avec registre des visites

2. Horaires des visites:

- Matin: de 10H30 à 12H00

- Après-midi : de 14H30 à 18H00

Ces évolutions doivent s'accompagner d'une vigilance extrême et continue au travers d'une application stricte des règles suivantes :

- 1. Port du masque obligatoire dès l'entrée dans l'établissement et pendant toute la visite, y compris pour les mineurs quel que soit leur âge : masque non fourni par l'établissement
- 2. Contrôle de température : pas de température supérieure à 38°, ni de toux, de fièvre ou de signes apparentés au COVID-19

Important : Contrôle du port du masque et de la température étant effectués à l'entrée de l'établissement par une caméra thermique. Pas de stockage d'informations. Conforme CNIL et Règlement Général de la Protection des Données

- 3. Lavage des mains dès l'entrée avec une solution hydro-alcoolique fournie par l'établissement
- 4. Respect strict des gestes barrières, de distanciation sociale et des règles d'hygiène

- 6. Sorties individuelles en famille ou restaurant (hors champ médical) : au choix du résident, mais si sortie, obligation d'un isolement de 7 jours en chambre à son retour
- 7. Maintien pour l'instant de la possibilité de partager un repas avec un résident suivant le règlement de fonctionnement en vigueur
- 8. Si séjour vacances d'un résident à l'extérieur de l'établissement, test PCR à son retour et isolement en chambre pendant 7 jours
- 9. Pour toutes nouvelles admissions résidents, test PCR COVID-19 négatif obligatoire et isolement en chambre pendant 7 jours

POUR S'INFORMER

CONTACT

Une cellule de veille est activée au sein de la direction de l'E.H.P.A.D

Nous pouvons répondre à vos interrogations au :

02.33.38.10.14 pour la résidence l'Orée des Bois 02.33.37.93.66 pour la résidence de la Vée

E.H.P.A.D des Andaines Sites de La Chapelle d'Andaine et Couterne

O cas suspects et/ou confirmés

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES







Evitez tout contact physique

.... pas de serrements de mains

.... et pas d'embrassades

Le Directeur